

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01963

Numéro SIREN : 504 673 971

Nom ou dénomination : 3 C EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 15856

SAS 3C EXPERTS

Madame Olivia GUILLEMAULT

685 Route Impériale

34 670 BAILLARGUES

Montpellier, le 29 juillet 2020

Compte rendu technique - Comptes Annuels 2019/2020

Madame La présidente,

Nous vous adressons sous ce pli :

- 1- **Les comptes annuels 2019/2020 de la SAS 3C EXPERTS** en double exemplaires, un exemplaire des comptes annuels vous sera adressé sous une forme dématérialisée au format PDF. Nous vous rappelons que la déclaration fiscale annuelle sera envoyée par nos soins au centre des impôts dans une version dématérialisée. La déclaration DAS 2 (honoraires) sera faite par vos soins.

Vous ne nous avez pas informés de l'existence de litiges, engagements ou risques susceptibles de créer une charge et qui n'auraient pas été reflétés dans les comptes annuels clos au 30/06/2020.

- 2- **L'analyse des indicateurs de gestion** pour l'exercice 2019/2020 se caractérisant par :
 - Une régression de votre chiffre d'affaires de 11 632 euros soit -2.36% justifiée par le fait que vous avez décidé de ne plus collaborer avec certains de vos clients sur les missions d'externalisation de la paie. La situation devrait s'améliorer sur l'exercice 2020/2021 suite à l'entrée de nouveaux clients. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de formaliser et de facturer tous vos clients pour toutes les missions annexes que vous faites pour eux. Par ailleurs, vous pouvez peut-être envisager d'augmenter le prix facturé par bulletin.

- Une détérioration de votre résultat d'exploitation de -36 806 euros en raison de deux éléments principaux
 - 1- La croissance de vos frais de fonctionnement hors salaires : +33 K€
 - 2- La croissance de vos frais de personnel : + 9.5 K€
 - 3- La croissance des autres produits d'exploitation : +6 K€
 - Le résultat net comptable se détériore cette année, passant de 8 878 Euros au 30/06/2019 à -12 952 Euros au 30/06/2020.
- 3- **La copie du relevé solde IS 2019/2020** à conserver dans votre dossier que nous télétransmettrons sous une forme dématérialisée, faisant apparaître un montant nul du fait de la perte dégagée cette année et l'absence de crédit d'impôt.
- 4- Je vous informe que **le solde de votre compte courant d'actionnaire** a été soldé en 2019-2020 et qu'il s'élève donc à 0.00 Euros au 30/06/2020.

Il vous appartiendra de me communiquer le projet de procès-verbal d'approbation des comptes clos au 30/06/2020 ainsi que le rapport de gestion et le rapport spécial des conventions réglementées.

Nous vous proposons après validation et sauf avis contraire de votre part d'effectuer les démarches de dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce sous une forme dématérialisée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame GUILLEMAULT, mes salutations distinguées.

Alexis JOST

Responsable de portefeuille

C.B.M. ET ASSOCIES
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
78 Allée John Napier - L'Atrium
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 99 58 37 40
contact@cabinetcbm.com

Cedric BARRAU

Expert-comptable

C.B.M. ET ASSOCIES
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
78 Allée John Napier - L'Atrium
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 99 58 37 40
contact@cabinetcbm.com



Sas 3C EXPERTS

685 Route Impériale
34670 BAILLARGUES

COMPTES ANNUELS

DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

CABINET CBM ET ASSOCIÉS

78 Allée John Napier - Ensemble immobilier L'Atrium - 34000 MONTPELLIER

18 avenue Maréchal Joffre - 34240 LAMALOU LES BAINS

contact@cabinetcbm.com

04 99 58 37 40

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan et Compte de Résultat	4
Annexe des comptes annuels	9
Soldes Intermédiaires de Gestion	19
Liasse fiscale 2020	21
Liasse fiscale 2572 - Solde IS	46
Liasse fiscale 1330 - CVAE	49

Sas 3C EXPERTS

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise Sas 3C EXPERTS pour l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	272 994,62 Euros
chiffre d'affaires	480 994,17 Euros
résultat net comptable	-12 951,84 Euros

Fait à MONTPELLIER
Le 29/07/2020

Signature de l'Expert Comptable


C.B.M. ET ASSOCIES
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
78 Allée John Napier - L'Atrium
34096 MONTPELLIER
Tél : 04 99 58 37 40
contact@cabinetcbm.com

Cabinet SARL CABINET CBM & ASSOCIES

Sas 3C EXPERTS

Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

Sas 3C EXPERTS

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 770	6 659	111	0,04	811	0,33
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	30 518	10 589	19 929	7,30	27 413	11,04
Autres immobilisations corporelles	19 554	16 045	3 509	1,29	3 778	1,52
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	1,83	5 000	2,01
TOTAL (I)	61 842	33 293	28 549	10,46	37 002	14,91
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	761		761	0,28		
Clients et comptes rattachés	182 234		182 234	68,75	152 979	61,53
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	115		115	0,04	3 613	1,46
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					7 153	2,88
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 343		4 343	1,59	3 537	1,43
. Autres	1 723		1 723	0,63	66	0,03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance	55 270		55 270	20,25	43 856	17,67
TOTAL (II)	244 446		244 446	89,54	211 205	85,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	306 288	33 293	272 995	100,00	248 207	100,00

Sas 3C EXPERTS

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5,49	6,04
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles	0,55	0,60
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	37 315	28 438
	13,67	11,46
Résultat de l'exercice	-12 952	8 878
	-4,73	3,58
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	40 864	53 815
	14,97	21,68
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	11 323	16 019
. Découverts, concours bancaires	29 711	28 948
	4,15	6,45
	10,88	11,66
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		2 114
		0,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 093	16 309
	9,56	6,57
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	20 321	23 812
. Organismes sociaux	13 206	12 154
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 584	27 442
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 597	1 829
	0,95	0,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 103
		0,85
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	94 295	63 662
	34,54	25,65
TOTAL (IV)	232 131	194 391
	85,03	78,32
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	272 995	248 207
	100,00	100,00

Sas 3C EXPERTS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	141 079		141 079	29,33	156 662	31,80	-15 583	-9,94		
Production vendue biens										
Production vendue services	339 915		339 915	70,67	335 964	68,20	3 951	1,18		
Chiffres d'Affaires Nets	480 994		480 994	100,00	492 626	100,00	-11 632	-2,35		
Production stockée					-15 945	-3,23	15 945	-100,00		
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation					1 333	0,27	-1 333	-100,00		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 435	1,34	2 935	0,60	3 500	119,25		
Autres produits			12	0,00	406	0,08	-394	-97,03		
Total des produits d'exploitation (I)			487 441	101,34	481 355	97,71	6 086	1,26		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			75 968	15,79	77 590	15,75	-1 622	-2,08		
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			175 122	36,41	136 984	27,81	38 138	27,84		
Impôts, taxes et versements assimilés			5 690	1,18	6 016	1,22	-326	-5,41		
Salaires et traitements			173 645	36,10	163 240	33,14	10 405	6,37		
Charges sociales			56 617	11,77	57 440	11,66	-823	-1,42		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 624	2,21	13 951	2,83	-3 327	-23,84		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			2 553	0,53	2 108	0,43	445	21,11		
Total des charges d'exploitation (II)			500 220	104,00	457 328	92,83	42 892	9,38		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-12 779	-2,65	24 027	4,88	-36 806	-153,18		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			303	0,06	793	0,16	-490	-61,78		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			303	0,06	793	0,16	-490	-61,78		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-303	-0,05	-793	-0,15	490	61,79		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-13 082	-2,71	23 234	4,72	-36 316	-156,30		

Sas 3C EXPERTS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	130	0,03			130	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			19 000	3,86	-19 000	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	130	0,03	19 000	3,86	-18 870	-99,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			25 000	5,07	-25 000	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 335	1,69	-8 335	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			33 335	6,77	-33 335	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	130	0,03	-14 335	-2,90	14 465	100,91
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			21	0,00	-21	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	487 571	101,37	500 355	101,57	-12 784	-2,54
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	500 523	104,06	491 477	99,77	9 046	1,84
RÉSULTAT NET	-12 952	-2,68	8 878	1,80	-21 830	-245,88
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	7 602	1,58	6 856	1,39	746	10,88
Dont Crédit-bail immobilier						

Sas 3C EXPERTS

Annexe des comptes annuels

Annexe des comptes annuels

Sas 3C EXPERTS**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 272 994,62 E.

Le résultat net comptable est une perte de 12 951,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/07/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Sas 3C EXPERTS**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

L'épidémie du Covid-19 qui est apparue en France courant mars 2020 n'a pas eu un grand impact sur les comptes annuels clôtés au 30/06/2020. Toutefois, en raison de l'incertitude de cette crise, il se peut que les comptes annuels du prochain exercice social en soient affectés.

Sas 3C EXPERTS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 61 842 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 770			6 770
Immobilisations corporelles	51 909	2 170	4 007	50 072
Immobilisations financières	5 000			5 000
TOTAL	63 679	2 170	4 007	61 842

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 33 293 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 959	700		6 659
Immobilisations corporelles	20 718	9 924	4 008	26 634
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	26 677	10 624	4 008	33 293

3.2 - Etat des créances = 248 685 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 000		5 000
Actif circulant & charges d'avance	243 685	243 685	
TOTAL	248 685	243 685	5 000

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 104 076 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	104 076
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	104 076

Sas 3C EXPERTS**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 55 270 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Sas 3C EXPERTS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 15 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	150	100,00	15 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	150	100,00	15 000

4.2 - Etat des dettes = 232 131 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	41 034	34 507	6 527	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 093	26 093		
Dettes fiscales & sociales	70 709	70 709		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	94 295	94 295		
TOTAL	232 131	225 604	6 527	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 23 415 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 541
Dettes fiscales & sociales	21 875
Autres dettes	
TOTAL	23 415

4.4 - Produits constatés d'avance = 94 295 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Sas 3C EXPERTS**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 480 994 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	141 079	29,33 %
Production de travaux	52 455	10,91 %
Prestations de services	286 421	59,55 %
Produits des activités annexes	1 040	0,22 %
TOTAL	480 994	100,00 %

Sas 3C EXPERTS

ANNEXE

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 104 076 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	104 076
Clients factures a etablr(418100)	104 076
TOTAL	104 076

8.2 - Charges constatées d'avance = 55 270 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	55 270
TOTAL	55 270

8.3 - Charges à payer = 23 415 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 541
Fourn factures non parvenues.(408100)	1 541
Dettes fiscales et sociales :	21 875
Pers conges a payer(428200)	15 137
Org.soc. conges a payer(438200)	3 841
Org.soc. autres charges a payer(438600)	1 093
Cap impots a payer(448400)	230
Etat autres charges a payer(448600)	1 573
TOTAL	23 415

8.4 - Produits constatés d'avance = 94 295 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	94 295
TOTAL	94 295

Sas 3C EXPERTS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	15 000	15 000	15 000		
b) Nombre d'actions émises	150	150	150		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	480 994	492 626	467 423		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-2 328	22 850	24 988		
c) Impôt sur les bénéfices		21			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 328	22 829	24 988		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-12 952	8 878	8 273		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-16	152	167		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-86	59	55		
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	173 645	163 240	158 898		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	56 617	57 440	52 165		

Observations complémentaires

Sas 3C EXPERTS**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Cabinet CBM &Associés, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par Sas 3C EXPERTS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	272 995
Chiffre d'affaires hors taxes	480 994
Résultat net de l'exercice (perte)	-12 952

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet CBM &Associés
Fait à MONTPELLIER le 29/07/2020

Sas 3C EXPERTS

Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Sas 3C EXPERTS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	du 01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises	141 079	156 662	179 731	-9,94	-12,83
<i>Ventes de marchandises</i>	141 079	156 662	179 731	-9,94	-12,83
Production vendue	52 455	17 026	3 611	208,09	371,50
Prestations de services	286 421	318 843	284 007	-10,16	12,27
Produits des activités annexes	1 040	95	74	994,74	28,38
Production stockée		-15 945	11 945	100	-233,48
Production immobilisée					
<i>Production</i>	339 915	320 019	299 637	6,22	6,80
<i>Production de l'exercice</i>	480 994	476 681	479 368	0,90	-0,55
Achats de marchandises	75 968	76 719	90 760	-0,97	-15,46
Variation de stock de marchandises					
<i>Consommation de marchandises</i>	75 968	76 719	90 760	-0,97	-15,46
Achats de Matières premières & autres approvisionnements			-56	0,00	100
Variation de stock de matières premières			-56	-0,00	100
<i>Consommation de matières premières</i>					
Sous traitance directe	41 076	8 752	3 278	369,33	166,99
<i>Marge brute</i>	363 950	391 210	385 387	-6,96	1,51
Matières consommables	9 459	12 040	15 070	-21,43	-20,10
Services extérieurs	96 594	82 434	93 831	17,18	-12,14
Autres Services extérieurs	21 911	33 759	39 467	-35,09	-14,45
<i>Total</i>	127 964	128 232	148 368	-0,20	-13,56
<i>Valeur ajoutée produite</i>	235 986	262 978	237 019	-10,25	10,95
Subventions d'exploitation		1 333	3 500	0,73	100
Impôts, taxes et versements assimilés	5 690	6 016	3 036	-5,41	98,16
Salaires et traitements	173 645	163 240	158 898	6,37	2,73
Charges sociales	56 617	57 440	52 165	-1,42	10,11
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	34	37 616	26 419	-99,90	42,38
Reprises / charges - transfert	352	2 064		-82,94	N/S
Autres produits	12	406	19	-97,03	N/S
Amortissements et provisions	10 624	13 951	16 715	-23,84	-16,53
Autres charges	2 553	2 108	1 361	21,11	54,89
<i>Total</i>	-12 813	-13 589	-18 056	-5,70	-24,73
<i>Résultat d'exploitation</i>	-12 779	24 027	8 363	-153,18	187,30
Opérations en commun					
Produits financiers	303	793	160	-61,78	395,63
Charges financières	-303	-793	-160	-61,78	395,63
<i>Résultat financier</i>					
<i>Résultat courant avant impôts</i>	-13 082	23 234	8 203	-156,30	183,24
Produits exceptionnels	130	19 000	70	-99,31	N/S
Charges exceptionnelles		33 335		100	N/S
<i>Résultat exceptionnel</i>	130	-14 335	70	-100,90	N/S
Participation des salariés		21		100	N/S
Impôt sur les bénéfices					
<i>Résultat de l'exercice</i>	-12 952	8 878	8 273	-245,88	7,31

Sas 3C EXPERTS

Liasse fiscale 2020

Liasse fiscale 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 685 Route Impériale 34670 BAILLARGUES		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 5 0 4 6 7 3 9 7 1 0 0 0 3 3			Néant ☐
			Exercice N clos le : 31/07/2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA
Retenues : (1) Dont déductibles :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières :	CP
Classe de réserve de propriété :		Stocks :	CR
		(3) Part à plus d'un an :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGI/P N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		Sas 3C EXPERTS		Néant ☐		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000...)	DA	15 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	1 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des coûts BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	37 315			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(12 952)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées	DK				
		TOTAL (I)	DL	40 864		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 034			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 093			
	Dettes fiscales et sociales	DY	70 709			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	94 295			
	TOTAL (IV)	EC	232 131			
	Écarts de conversion passif (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	272 995			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	IF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 604				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	29 711				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DCGFiP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 3C EXPERTS</u>		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 141 079	FC 141 079	
	Production vendue { biens * services *	FD	FF	
		FG 339 915	FI 339 915	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 480 994	FJL 480 994	
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP 6 435	
	Autres produits (1) (11)		FQ 12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 487 441
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		FS 75 968	
	Variation de stock (marchandises) *		FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW 175 122	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX 5 690	
	Salaires et traitements *		FY 173 645	
	Charges sociales (10)		FZ 56 617	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA 10 624
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
	Autres charges (12)		GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE 2 553
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF 500 220
opérations ou communs	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GG (12 779)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GL	
	Différences positives de change		GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GN	
Total des produits financiers (V)			GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GQ	
	Différences négatives de change		GR 303	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GS	
Total des charges financières (VI)			GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GU 303	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV (303)	
			GW (13 082)	

(RÉF: N° 2053) : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

(Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 3C EXPERTS</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	130
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	130
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HI	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HL	130
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	487 571
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	500 523
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(12 952)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	7 602
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(chis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(dier) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID	
	(9) Dont transferts de charges	AI	6 435
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 544
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PENALITES RECUES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			130
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire annexe
33 A du Code général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		Sas 3C EXPERTS		Néant ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				
				Augmentations				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	6 770	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre				KK	KL	
		Sur sol d'autrui				KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KT	KU	
				30 518			KV	KW
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KX		
		Matériel de transport *				KY	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		21 391		LC	LD	2 170
		Emballages récupérables et divers *				LE	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	51 909	LO	LP	2 170	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 000	IU	IV		
	TOTAL IV		IQ	5 000	IR	IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	63 679	ØH	ØJ	2 170	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				
				Réévaluation totale * ou évaluation par mise en équivalence				
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				MA	MB	
		Sur sol d'autrui				MD	ME	
	Inst. gales, agents et am. des constructions					MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					MI		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				MI		
		Matériel de transport				MI		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 007		MT	19 554	MU
		Emballages récupérables et divers *				MT		MV
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NA	NB		
	Avances et acomptes		NC		NE	NF		
	TOTAL III		IY	4 007	NG	NH	50 072	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	5 000	2G	
	TOTAL IV		I3		NK	5 000	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	4 007	ØK	ØL	61 842	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFiP N° 2055-SD 2020

Désignation de l'entreprise		Sas 3C EXPERTS				Néant ☐	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 959	PF	700	PG	
TOTAL I							
TOTAL II							6 659
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 106	QA	7 484	QB	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 612	QM	2 440	QN	4 007
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL III		QU	20 718	QV	9 924	QW	4 007
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QX	26 677	QY	10 624	QZ	4 007
							33 293
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	P1	P2	P3	P4
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NO	NR	NS	NT	NU	NV
Total général net des amortissements (NP + NO + NR)	NW			Total général net des amortissements (NS + NT + NU)	NY	Total général net des amortissements (NW - NY)	NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire article 39 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		Sas 3C EXPERTS		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	UO	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres	VM	
	collectivités	VB	
	publiques	VN	
	Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	
	Charges constatées d'avance	VS	
	TOTAUX		VT
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	
Personnel et comptes rattachés		8C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	
	Obligations cautionnées	VX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	VZ
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL

SAGE Experts comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NCT:SID

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise Sas 3C EXPERTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		7 508
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		7 508
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		18 978
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formule : Régime simplifié SA
du Code général des impôts

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	28 430	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves }	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	8 878		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE					
	TOTAL I	OF	37 315		Report à nouveau	ZF					
							ZG	37 315			
							ZH	37 315			
							TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	43 555			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	48 494	NQ	48 494			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 400			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 065			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	80 608			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	175 122			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 906			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		YZ	2 784			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	5 690		
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	99 522			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	43 960			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	1 67 199			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JN		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe.

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire intitulé 53 A
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(10)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

11 Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

du Code général des impôts		Sas 3C EXPERTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine			Montant net des plus-values réalisées ⁹	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> I ter et I quater CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N - 1						
		N - 2						
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> I ter et I quater du CGI)	N - 1					
			N - 2					
			N - 3					
		N - 4						
		N - 5						
		N - 6						
		(à préciser) au titre de :						
	N - 7							
N - 8								
N - 9								
TOTAL 2								
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

³ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas 3C EXPERTS Néant ☒

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 0 ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) 0	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) 0	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+P-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 3C EXPERTIS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alignés de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ⑤	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: Sas 3C EXPERTSNéant ☐Exercice ouvert le: 01/07/2019 et clos le: 30/06/2020

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

YP 5,00

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA 480 994

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX 480 994

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH 12

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI 352

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM 364

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON 126 503

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR 56 569

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW 2 553

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ 185 625

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3) OG 295 733

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

SA 295 733

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☐ EV ☐Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) ☐ GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

GY

GZ

/

Date de cessation

HR

/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062020

N° SIRET 50467397100033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 3C EXPERTS

ADRESSE (voie) 685 Route Impériale

CODE POSTAL 34670

VILLE BAILLARGUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique GUILLEMAUT Prénom(s) OLIVIA

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 02/09/1973 N° Département 71 Commune CHALON SUR Pays FRANCE

Adresse : N° 13 Voie RUE JEAN BOST

Code Postal 20920 Commune CODOGNAN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

2020 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
-----------------------------------	---	----------------------------------

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5

m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4

n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3

o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2

p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1

q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N

r

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

2020		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(4) soussignée par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention				
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30062020

N° SIRET

5 0 4 6 7 3 9 7 1 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas 3C EXPERTS

ADRESSE (voie)

685 Route Impériale

CODE POSTAL

34670

VILLE

BAILLARGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2020
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Formule à date de service				
Exercice ouvert le		01072019	et clos le	30062020
Régime simplifié d'imposition			☒	
Régime réel normal			☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
Sas 3C EXPERTS 685 Route Impériale 34670 BAILLARGUES				
SIRET 5 0 4 6 7 3 9 7 1 0 0 0 3 3			Mél : olivia@3cexperts.fr	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		Conseil en systèmes et logiciels informatiques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	7 508
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre				
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse		
		N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse		
		N°		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
SARL CABINET CBM & ASSOCIES 78 Allée John Napier 34000 MONTPELLIER				
Tél:			Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 29072020 Lieu: BAILLARGUES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président OLIVIA GUILLEMAUT	
			Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD)

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

[illegible]

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESN° 2067
(2020)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Sas 3C EXPERTSdu 01/07/2019Adresse 685 Route Impériale 34670 BAILLARGUESau 30/06/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									

999 TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 556
Total		4 556

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	4 556	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	4 588	- de l'exercice précédent ⑩	9 213
Nom et qualité du signataire <u>OLIVIA GUILLEMAUT</u> <u>Président</u>		À <u>BAILLARGUES</u> le <u>29/07/2020</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Sas 3C EXPERTS

Liasse fiscale 2572 - Solde IS

Liasse fiscale 2572 - Solde IS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2020



2572-SD

Art 360 de l'annexe II au CGI

Dénomination Sas 3C EXPERTS
Adresse 685 Route Impériale 34670 BAILLARGUES

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTÉS

- Suppression du crédit d'impôt apprentissage (APR) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sauf pour les exploitations à Mayotte.
- Prise en compte du calcul d'IS au nouveau taux normal à 31 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (voir notice sur les conditions d'application).

SIREN 5 0 4 6 7 3 9 7 1 Exercice social du 01/07/19 au : 30/06/20

I - IS Brut	Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)	33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)	31,00%	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	28,00%	
I-A04	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15,00%	
I-A05	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A06	Autre impôt à taux particulier		
I-A07			
Total IS Brut			15

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A05		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A07 - II-A05)	

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65	64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N		33
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N		31
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N		50
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30
II-C06	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C07	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C08	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	52
II-C09	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C10	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C11	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C12	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C13	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C14	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ*	62

II-C15	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement)	67	63
II-C16	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement)	68	66
II-C17	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70
II-C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II-C19			
II-C20	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C21	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C20)			
II-D - Acompte de l'exercice				
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 06			
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)				
		Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locaux (CRL)				
				Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)			
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			
RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES				
		Montant restant à payer	Excédents constatés	
Impôt sur les Sociétés	01		06	
Contribution Sociale	03		08	
Contribution sur les Revenus Locatifs	04		09	
Totaux	05		10	
Montant à payer (case 05 - case 10)		11		
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12		
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées				
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13		
Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôts ou taxe réglé par cette modalité)				
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à imputer		
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)				
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)		14		
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera réduite de la somme que vous avez indiquée.				
PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE				
Date :	29/07/2020	Téléphone		
Chèque	☐	Télépaiement	☐	
Virement	☐	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)		
Paiement du reliquat de solde par « Imputation » Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).				
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à payer après imputation		
		Montant à imputer		
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :	
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel				

Sas 3C EXPERTS

Liasse fiscale 1330 - CVAE

Liasse fiscale 1330 - CVAE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	Sas 3C EXPERTS
Adresse	6 8 5 Route Impériale
Code postal	3 4 6 7 0
Ville	BAILLARGUES

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	5 0 4 6 7 3 9 7 1 0 0 0 3 3
Période de référence	0 1 / 0 7 / 2 0 1 9 3 0 / 0 6 / 2 0 2 0
Date de cessation	WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	295 733	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2039-E-SD, case GA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
----------------	----	---------	--

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence	A3	480 994	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
--------------------------------	----	---------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD
---	----	--	--------------------------------------

A BAILLARGUES	SIGNATURE
DATE 29/07/2020	OLIVIA GUILLEMAUT
	Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

PAGE	1		/	1	
------	---	--	---	---	--

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

SIREN	5	0	4	6	7	3	9	7	1
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE	1	/	1
------	---	---	---

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

GAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

3C EXPERTS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 15 000 euros

Siège social : 685 Route Impériale

34670 BAILLARGUES

R.C.S. MONTPELLIER 504 673 971

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 AOUT 2020

Le 17 AOUT 2020

À 17 heures 00.

Au siège social, à BAILLARGUES (34), 685 Route impériale

Les associés de la société à responsabilité limitée 3C EXPERTS au capital de :

- 15 000 euros.

Est présente :

- ❖ Melle Olivia GUILLEMAUT
Propriétaire de 150 parts sociales

TOTAL : 150 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Mme Olivia GUILLEMAUT, préside la réunion en sa qualité de présidente.

La Présidente rappelle que les associés sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Approbation des comptes de l'exercice clos.
- Quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.

Les documents suivants sont mis à disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Première résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 sur les comptes de cet exercice, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par une perte de 12 952 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la présidente.

- **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. Une perte de l'exercice de 12 952 euros est affecté comme suit :

- Report à nouveau débiteur pour un montant de : 12 952 euros

Il passera d'un montant de 37 315 Euros à un montant de 24 364 Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

- **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Troisième résolution :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

- **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Clôture :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Le présent procès-verbal a été signé après lecture par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Signature :

Mme O. GUILLEMAUT
Associée


3C EXPERTS SASU
685 Route Impériale - 34670 BAILLARGUES
Tél : 04.67.15.15.01
Siret : 504 673 971 00033
www.3cexperts.fr